



Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public

Demande de dérogation mineure

Avis public est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

QUE le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage numéro 82 et ses amendements, lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 qui se tiendra au Centre communautaire Chevalier-De Lorimier, sis au 1891 rue Principale à Saint-Cuthbert, à 19 h 30.

Désignation de l'immeuble :

3501 rang Saint-André, lot 4 262 837 du cadastre du Québec

Nature et effet :

La demande vise à autoriser une marge de recul sur la marge latérale est de 4 mètres alors que le règlement en vigueur exige un minimum de 4.5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Cuthbert ce onzième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier